



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## *CMPP*



8 RUE DES DOCKS, 58000 NEVERS  
03 86 71 98 50  
CONTACT@LEFILDARIANE-NIEVRE.FR  
WWW.LEFILDARIANE-58.FR

2

0

2

5

## Table des matières

Propos introductif .....	1
A - Identification et données générales du CMPP.....	2
B - Enfants, adolescents et jeunes adultes de la file active .....	4
C - Enfants, adolescents et jeunes adultes présents au 31 décembre 2025 .....	8
D - Enfants, adolescents et jeunes adultes en suivi thérapeutique au 31 décembre 2025 11	
E - Enfants, adolescents et jeunes adultes sortis au cours de l'année .....	13
F - Actes des professionnels .....	15

## Propos introductif

En mai 2025, une nouvelle direction a été nommée au CMPP, Maud VALLOT succède à Frédéric BERGER nouvellement Directeur Général de l'Association « Le Fil d'Ariane ».

L'année 2025 est également marquée par la réécriture du projet d'établissement du CMPP, le précédent étant échu depuis 2023. Résultat d'une démarche participative et collaborative, le nouveau projet, couvrant la période 2026-2030, a pu être finalisé en fin d'année 2025 après de nombreuses réunions d'un groupe de travail réunissant 10 professionnels de la structure.

Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité des politiques publiques, dans un contexte de transformation de l'offre dans une visée plus inclusive. Le CMPP, acteur central de niveau 2, participe à la mission de service public, dans le cadre des orientations stratégiques fixées par l'Agence Régionale de Santé et dans le respect des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP).

En application de l'arrêté du 17 juin 2025, un nouveau modèle de rapport d'activité type est désormais défini pour les CMPP et doit être appliqué dès l'année 2026 pour la collecte des données 2025.

Ce nouveau cadre de reporting s'inscrit dans une volonté de standardisation, de comparabilité et d'harmonisation des données collectées à l'échelon national. La mise en œuvre de ce nouveau rapport a mobilisé un temps conséquent tant pour l'appropriation du cadre de référence que pour l'adaptation des modalités de recueil et de traitement des données internes nécessitant un paramétrage de notre logiciel interne de gestion de l'activité. Cette phase de paramétrage et de fiabilisation est en cours d'ajustement, des écarts ou des limites peuvent apparaître dans le traitement des données.

Par ailleurs, la modification substantielle des indicateurs retenus rend la comparaison avec les données issues des années précédentes limitée. Les évolutions observées dans les volumes d'activité et les taux de réalisation doivent être interprétés avec prudence. Celles-ci ne reflétant pas uniquement des variations de l'activité réelle, mais également un changement de périmètre et de méthodologie de comptabilisation.

Il est important d'inscrire l'analyse de l'activité 2025 dans une logique de transition, tout en posant les bases d'un suivi plus homogène et plus lisible dans les années à venir.

## A - Identification et données générales du CMPP

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) de la Nièvre géré par l'Association « Le Fil d'Ariane » est un établissement de droit privé dont la mission est d'assurer le diagnostic et le traitement d'enfants et adolescents de 6 à 20 ans, présentant des difficultés qui gênent l'adaptation scolaire, familiale et/ou sociale.

Le CMPP exerce ses missions conformément au cadre légal déterminé par :

- Décret n° 46-1834 du 20 mai 1946 complété par décret n° 56-284 du 9 mars 1956 ;
- Annexe XXXII par décret n° 63-146 du 18 janvier 1963 ;
- Circulaire 35 bis du 16 avril 1964 (Sécurité Sociale).

Le CMPP du Fil d'Ariane dispose d'un site principal situé à Nevers et de cinq antennes départementales (Decize, Cosne, Château-Chinon, Clamecy et Corbigny).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les locaux de l'antenne de Corbigny ont fermé. Cette décision fait suite, d'une part aux conclusions du rapport d'évaluation externe du CMPP de septembre 2023 et d'autre part aux constats depuis plusieurs mois de conditions d'accueil dégradées au sein des locaux ne garantissant plus une prise en charge de qualité des enfants accueillis.

Sous l'égide d'une direction administrative et d'une direction médicale, le CMPP dispose d'un plateau technique diversifié (psychologue, orthophoniste, psychomotricien, éducateur spécialisé, enseignant spécialisé, assistant de service social, neuropsychologue, secrétaire, médecin).

Financé par l'Assurance Maladie, via la CNSA, depuis le 11 février 2002, l'action du CMPP de la Nièvre s'inscrit dans les missions socles :

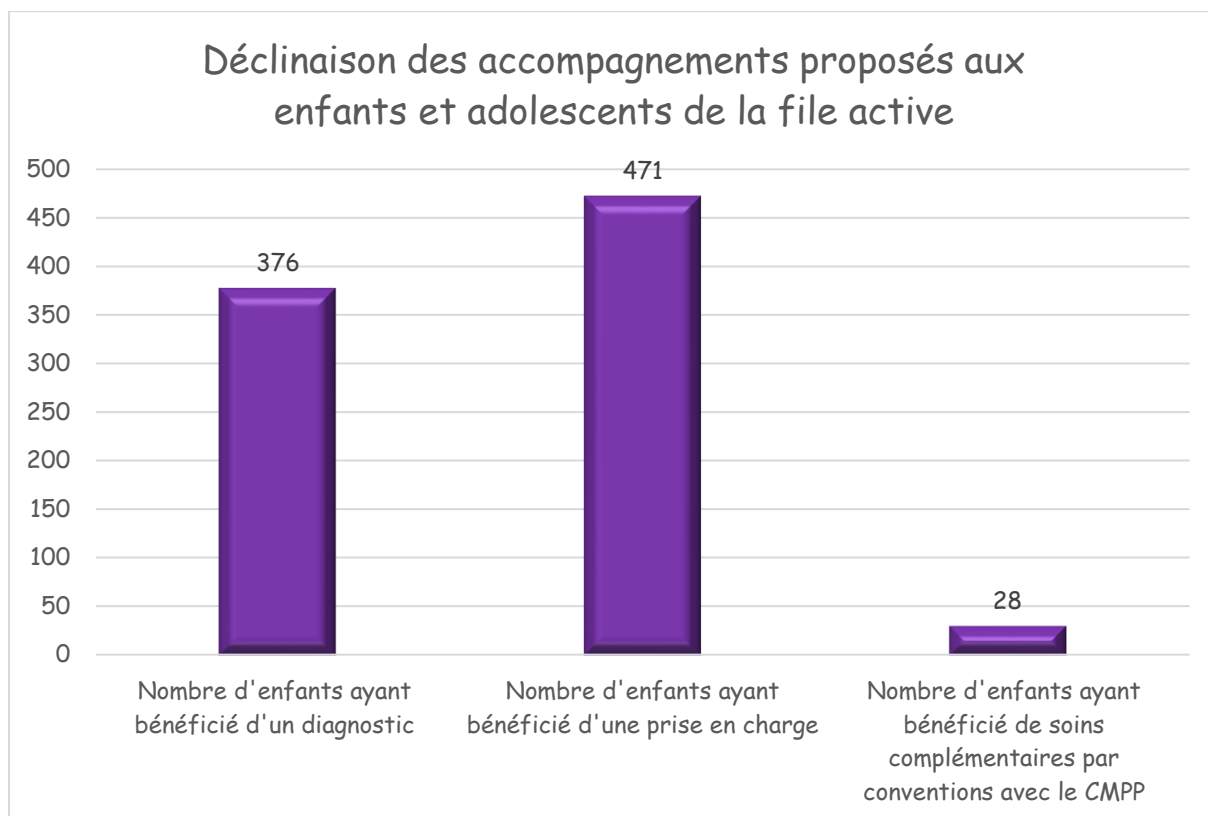
- **Accueil** : le CMPP propose aux enfants, adolescents et leurs familles, confrontés à des difficultés diverses (relationnelles, psychologiques, motrices, scolaires, ...), un premier accueil et une évaluation des besoins. Ce temps d'échange permet également de présenter l'association, le CMPP et ses missions.
- **Evaluation et diagnostic** : le CMPP engage une évaluation pluridisciplinaire, détermine et réalise les bilans nécessaires en conformité avec les RBPP. Les parents sont associés tout au long du parcours d'évaluation et de diagnostic. Un projet de soin et d'accompagnement est établi avec l'enfant et sa famille.

- **Prise en charge et accompagnement** : le CMPP fournit une prise en charge pluridisciplinaire de l'enfant ou de l'adolescent en apportant des aides thérapeutiques et rééducatives adaptées (en individuel ou en collectif), en accord avec sa famille, au plus proche de son lieu de vie habituel. Le parcours est coordonné par un médecin du CMPP. Le CMPP est en lien avec les autres acteurs intervenant auprès de l'enfant ou de l'adolescent, notamment avec l'Education nationale (participation à des ESS, ...). Le CMPP propose un accompagnement globalisé des familles via la guidance parentale, les entretiens familiaux ou encore la thérapie familiale.
- **Orientation** : le CMPP développe des liens avec l'offre médico-sociale, sociale et sanitaire du territoire et participe à une dynamique de réseau partenarial. En fonction des besoins de l'enfant, le CMPP peut être amené à orienter le jeune et sa famille auprès de partenaires extérieurs (parfois en lien avec la MDPH).

## B - Enfants, adolescents et jeunes adultes de la file active

Le CMPP dispose d'une autorisation de 244 places. En 2025, la file active (nombre d'enfant ayant bénéficié d'au moins une intervention au CMPP au cours de l'année, qu'il s'agisse d'un accueil, d'un bilan ou d'un suivi) s'élève à 702 enfants et adolescents, soit un nombre nettement supérieur à la capacité autorisée.

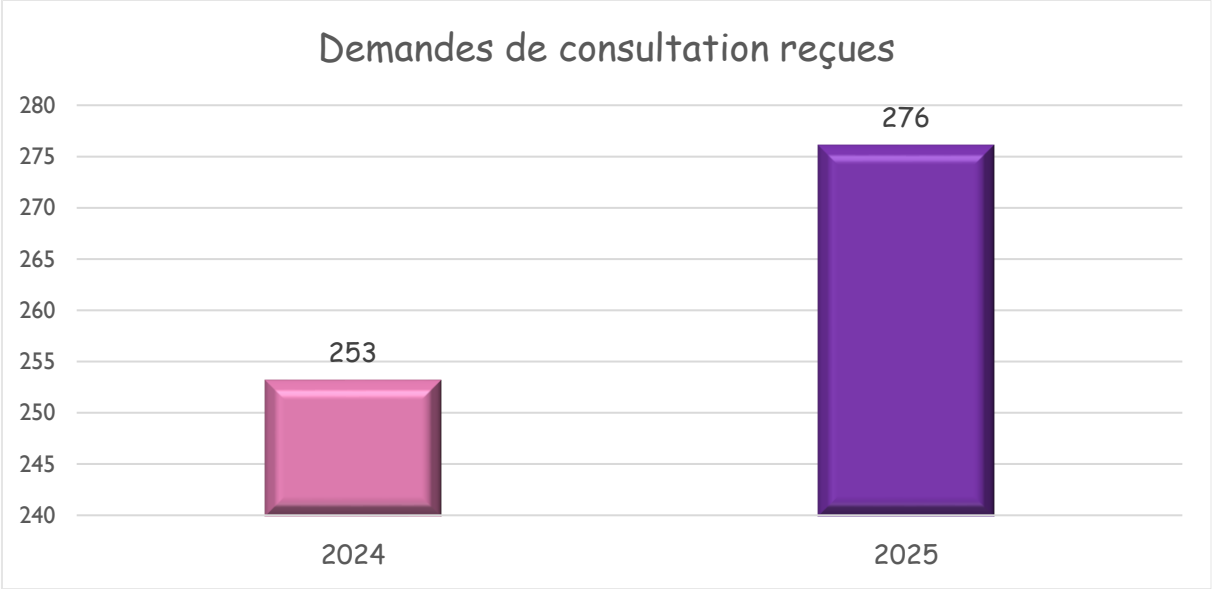
Ce volume d'activité témoigne de l'importance des besoins du territoire en matière d'évaluation et d'accompagnement des troubles du neurodéveloppement et des difficultés psychologiques ou scolaires chez l'enfant et l'adolescent.



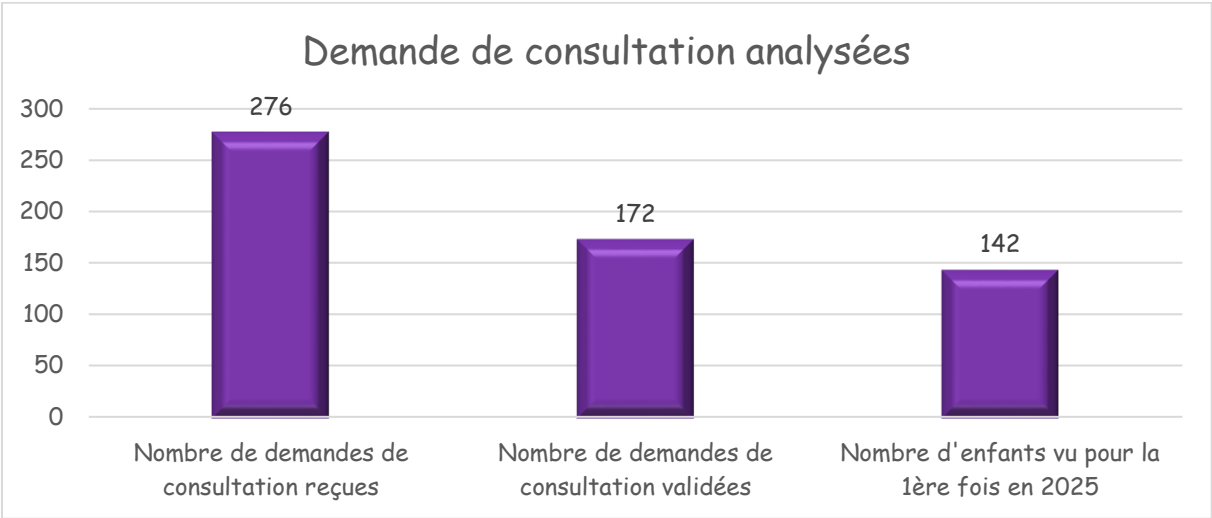
Sur les 702 enfants composant la file active en 2025, 376 ont bénéficié d'une démarche diagnostique au sein du CMPP. Cette activité diagnostique constitue une part importante de la mission du centre, dans un contexte d'augmentation des demandes d'évaluation, en lien notamment avec des difficultés d'apprentissage repérées principalement par les familles et/ou les établissements scolaires.

Par ailleurs, 471 enfants ont bénéficié d'une prise en charge thérapeutique, témoignant de l'inscription du CMPP dans un accompagnement global associant évaluation, suivi et soutien aux familles.

28 enfants bénéficient d'un suivi par un professionnel libéral (ergothérapeute, orthophoniste et psychomotricien). Cette pratique s'inscrit dans une logique complémentaire au CMPP et constitue un levier organisationnel permettant de garantir une continuité des prises en charge, dans un contexte de tension sur certaines professions paramédicales. Elle est mise en œuvre dans un cadre formalisé par convention et limitée dans le temps.



Le CMPP s'inscrit dans un principe de libre consultation, les familles ou responsables légaux nous sollicitent via la complétude d'une demande de consultation (DDC). Chaque demande est étudiée conjointement par la direction et la coordonnatrice CMPP. En 2025, 276 demandes reçues, soit 23 de plus qu'en 2024.

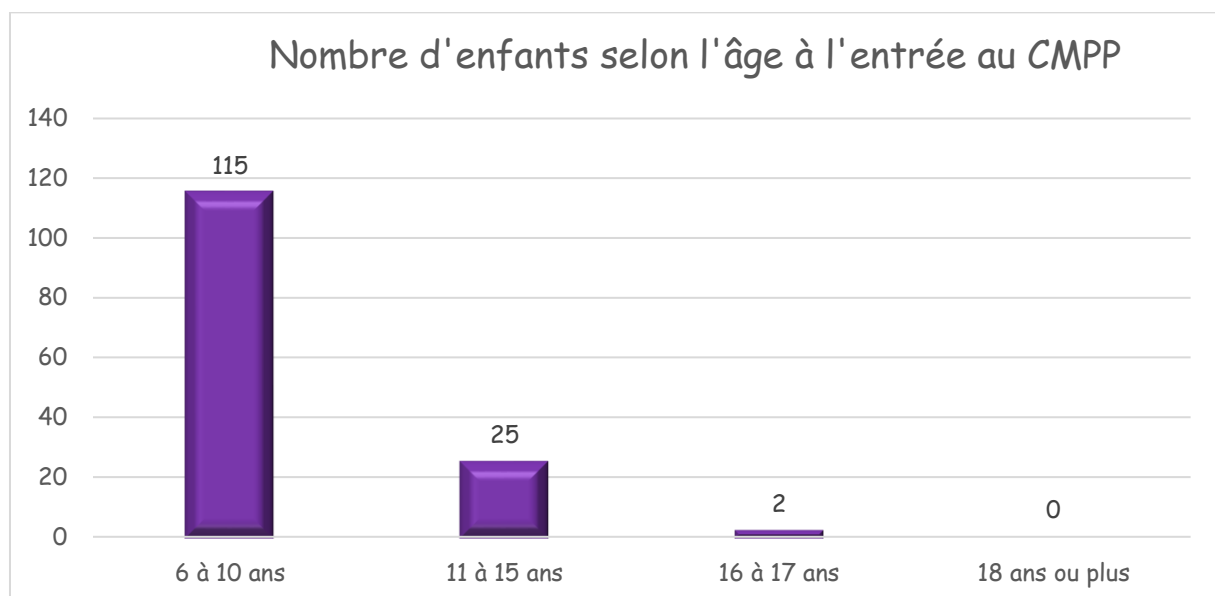


A l'issue de la validation de la demande de consultation, un courrier et une fiche médicale sont adressés à la famille ou aux responsables légaux. Le retour de la fiche médicale

complétée conditionne la programmation d'un accueil par un professionnel au sein du CMPP, première étape de la phase « diagnostic et évaluation ».

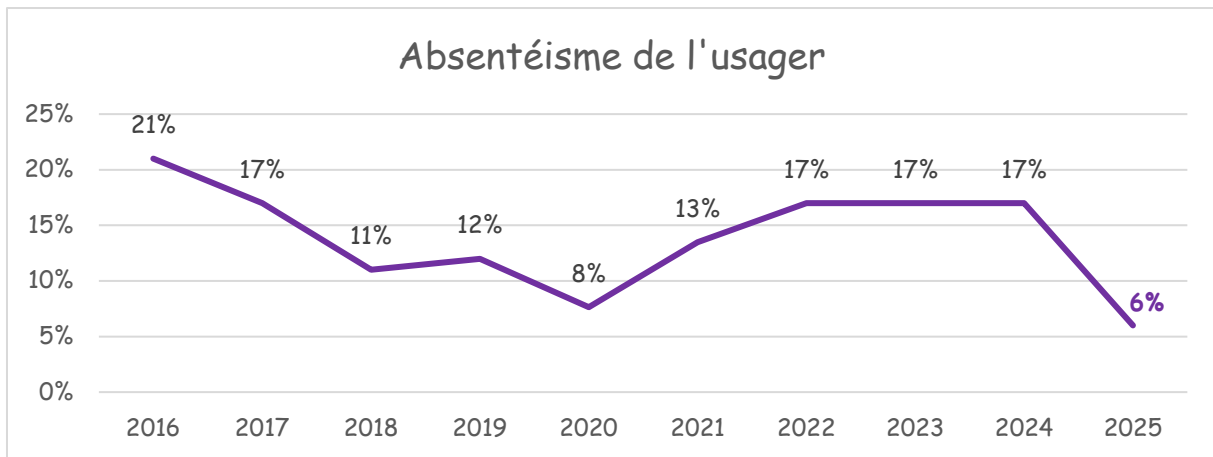
En 2025, sur 276 demandes reçues, 172 ont été validées et seulement 142 ont pu conduire à la programmation d'un premier accueil. L'écart observé s'explique en partie par les difficultés rencontrées par les familles pour accéder à un médecin traitant, dans un contexte de pénurie médicale.

Il reflète également, pour certaines situations, la complexité de l'implication dans un parcours de diagnostic, souvent initié ou fortement encouragé par l'institution scolaire, mais qui peut ne pas toujours faire pleinement sens pour les familles. Le temps nécessaire à l'appropriation de cette demande, ainsi que la compréhension des enjeux d'un parcours de diagnostic peuvent freiner l'engagement effectif dans la démarche et retarder, voire empêcher, la transmission des éléments médicaux requis.



81% des jeunes accueillis pour la première fois au CMPP en 2025 ont entre 6 et 10 ans. Cette forte proportion de jeunes enfants correspond pleinement aux orientations du nouveau projet d'établissement, qui prévoit d'accentuer et de prioriser la prise en charge des 6 à 8 ans, afin de favoriser une détection et des interventions précoces.

La plus faible proportion d'adolescents met en évidence l'importance d'adapter les interventions au sein du CMPP. A ce titre, le projet d'établissement prévoit la mise en place d'une procédure simplifiée de diagnostic pour les adolescents de 14 ans afin de permettre, le cas échéant, une réorientation plus rapide vers un dispositif plus adapté.



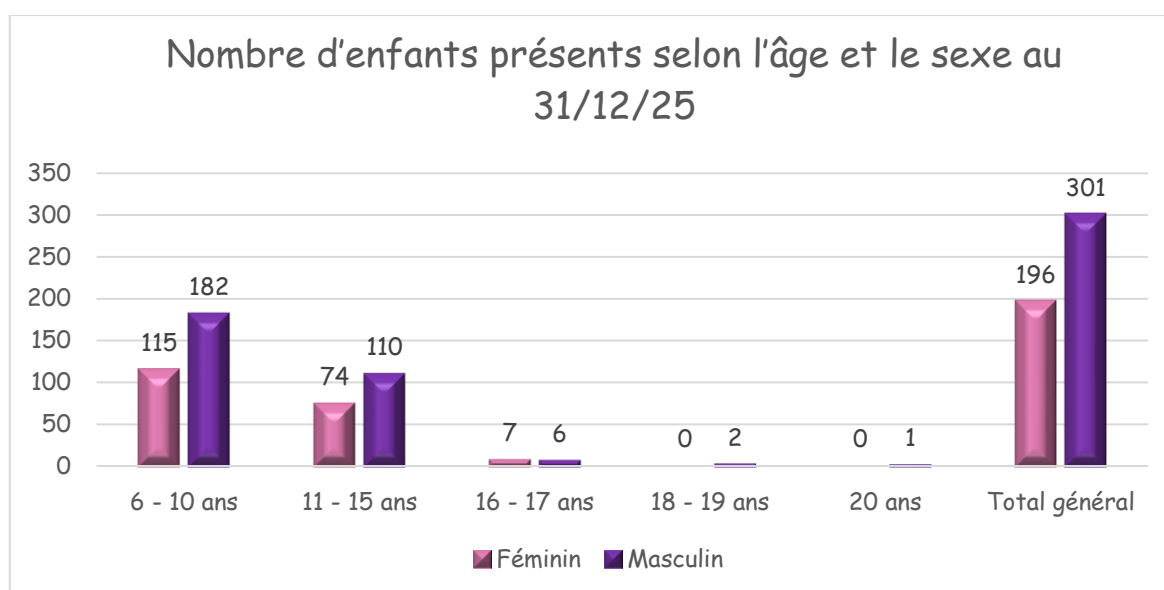
Le suivi de l'absentéisme des usagers du CMPP montre une tendance générale à la baisse, avec un taux de 6% en 2025. Cette diminution résulte en partie d'un nouveau paramétrage du logiciel interne *Geckos* (suite au rapport normé de cette année), avec la suppression systématique des rendez-vous planifiés durant les périodes de fermeture de la structure.

Cette récurrence des rendez-vous avait historiquement contribué à une surévaluation du taux d'absentéisme les années précédentes.

## C - Enfants, adolescents et jeunes adultes présents au 31 décembre 2025

Dans cette partie du rapport, nous nous intéressons aux enfants présents au 31 décembre 2025, afin de rendre compte de la population réellement suivie à cette date. Il est important de distinguer cette population de la file active.

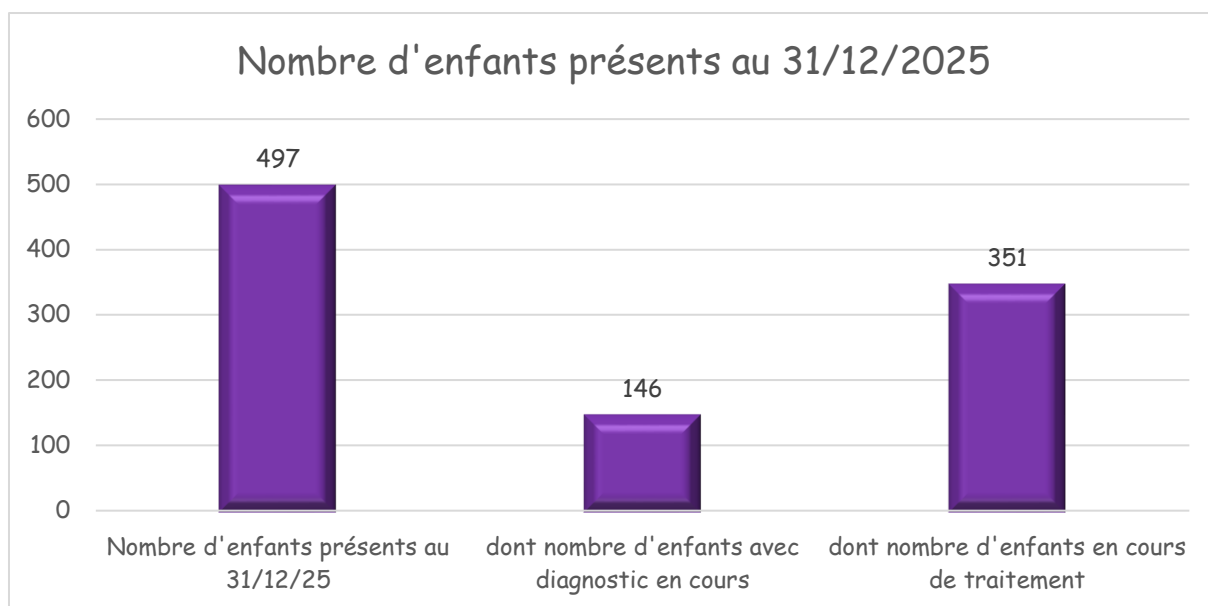
Cette distinction permet de préciser le suivi effectif des enfants à la fin de l'année et d'analyser plus finement la fréquentation et l'organisation des prises en charge.



Au 31 décembre 2025, 497 enfants présents au CMPP, parmi lesquels 196 filles et 301 garçons. La répartition par âge montre que la majorité des enfants se situe dans la tranche des 6-10 ans (environ 60 %), ce qui reflète la mise en œuvre des orientations du projet d'établissement visant à prioriser la prise en charge des jeunes enfants.

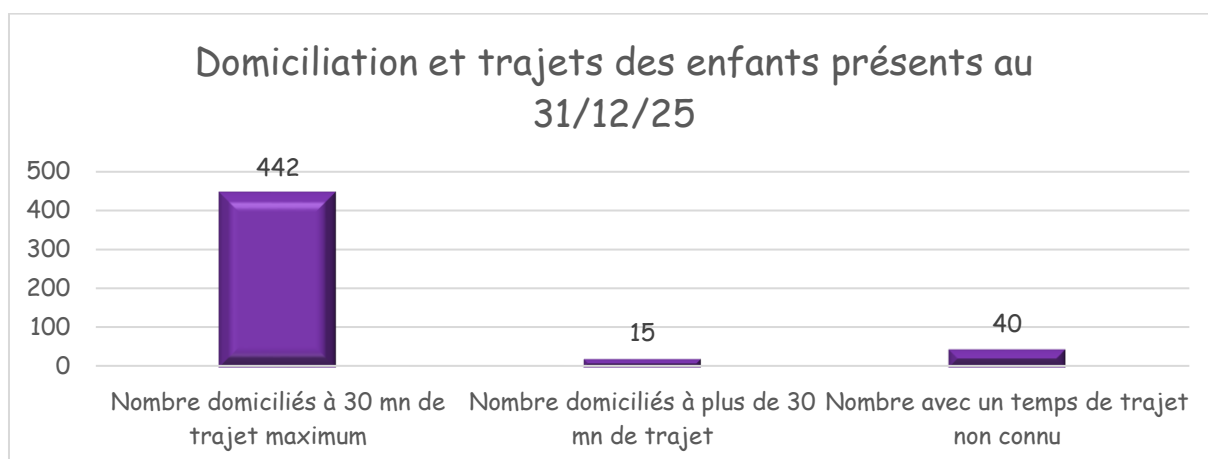
La tranche 11-15 ans représente 184 enfants (environ 37 %), tandis que les adolescents plus âgés (16-17 ans) sont peu nombreux (13 enfants représentant environ 3 %) et les 18-20 ans quasiment absents (3 enfants rattachés à l'ULIS TSA de Château-Chinon).

Cette distribution confirme l'accent mis sur l'intervention précoce et le suivi des enfants en âge scolaire, tout en soulignant la nécessité de dispositifs spécifiques pour les adolescents et la coordination avec d'autres structures pour assurer la continuité de la prise en charge au-delà du CMPP.



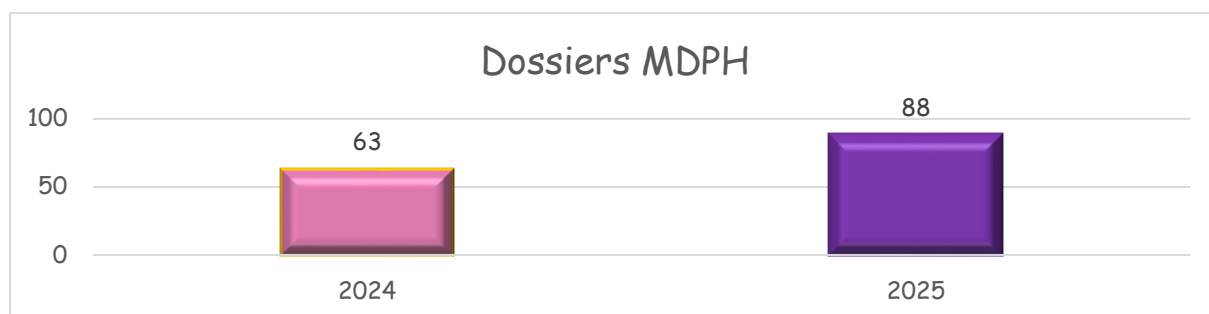
Au 31 décembre 2025, les enfants suivis se répartissent pour 30% en phase diagnostic et 70% en phase traitement. Cette répartition illustre les missions socles confiées au CMPP, évaluer précisément les besoins des enfants et assurer un suivi thérapeutique adapté, sans reste à charge pour les familles.

Si le diagnostic reste une fonction centrale du CMPP, la cure ambulatoire demeure essentielle. Elle complète l'offre du secteur libéral, souvent limitée en capacité et accessible selon des conditions financières inégales.



Parmi les enfants suivis, 171 bénéficient d'un transport prescrit par le CMPP (taxi), soit plus d'un tiers de l'effectif. Ce recours important au transport sanitaire témoigne des difficultés rencontrées par certaines familles en matière de mobilité. En effet, une part significative des familles accompagnées cumule des contraintes sociales, organisationnelles et/ou psychiques qui compliquent, parfois, la mobilisation autour du projet de soins. Dans ce contexte, la mise en place d'un transport en taxi constitue un

levier essentiel pour garantir l'accès aux soins et maintenir la régularité et la continuité des prises en charge.



Sur les 497 enfants suivis au CMPP, 88 disposent d'une notification de la MDPH. Cette proportion témoigne de la présence, parmi les enfants accompagnés, d'un nombre significatif de situations pour lesquelles une reconnaissance administrative du handicap ou des besoins spécifiques a été établie.

A titre de comparaison, 63 enfants disposaient d'une notification l'année précédente, toutefois cette évolution doit être interprétée avec prudence. En effet, le CMPP ne dispose pas toujours de manière systématique de l'information relative aux notifications MDPH. Certaines familles ne transmettent pas spontanément les décisions, soit par méconnaissance de l'intérêt de cette information, soit parce qu'elles ne le souhaitent pas.

Par ailleurs, certaines notifications concernent une orientation vers un service médico-social de type SESSAD. Dans ce contexte, le nouveau projet d'établissement a précisé les modalités d'articulation entre les accompagnements proposés par le CMPP et ceux relevant des ESMS. Ainsi, les principes suivants ont été retenus :

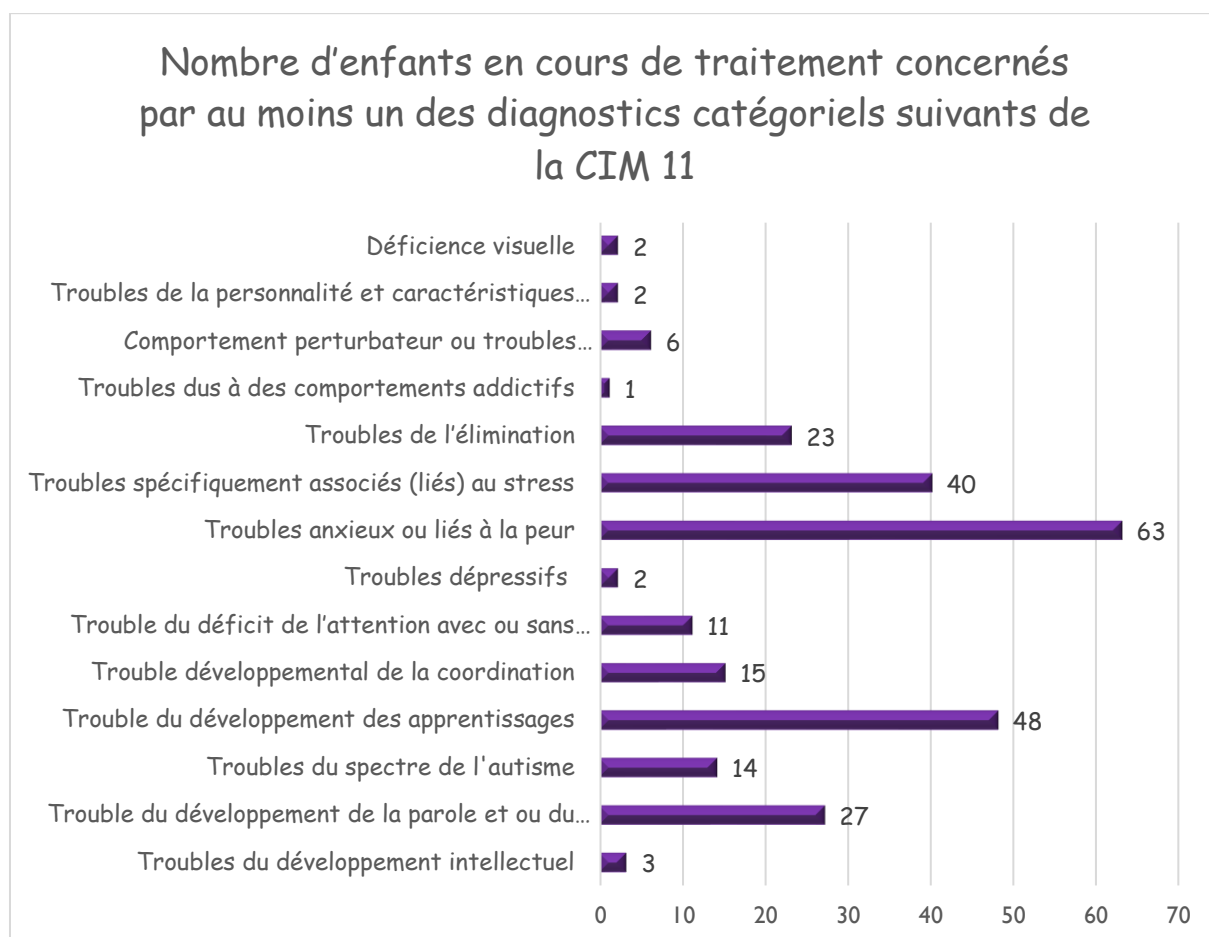
- Enfant déjà notifié vers un ESMS avant la demande de consultation au CMPP : la demande ne sera pas retenue, l'accompagnement relevant prioritairement de la structure médico-sociale désignée.
- Enfant notifié vers un ESMS au cours de la phase diagnostique au CMPP : la phase d'évaluation engagée est menée à son terme, puis le dossier est clôturé afin de permettre la mise en place de l'accompagnement dans la structure adaptée.
- Enfant notifié vers un ESMS au cours de la phase de traitement au CMPP : les prises en charge en cours sont amenées à s'arrêter progressivement, dans une logique de transition et de continuité du parcours de l'enfant.

Ces orientations visent à clarifier le positionnement du CMPP dans l'offre territoriale de soins et d'accompagnement, en recentrant son action sur ses missions de consultation, d'évaluation et de soins ambulatoires, tout en favorisant une coordination fluide avec les dispositifs médico-sociaux lorsque les besoins de l'enfant relèvent davantage de ces structures.

## D - Enfants, adolescents et jeunes adultes en suivi thérapeutique au 31 décembre 2025

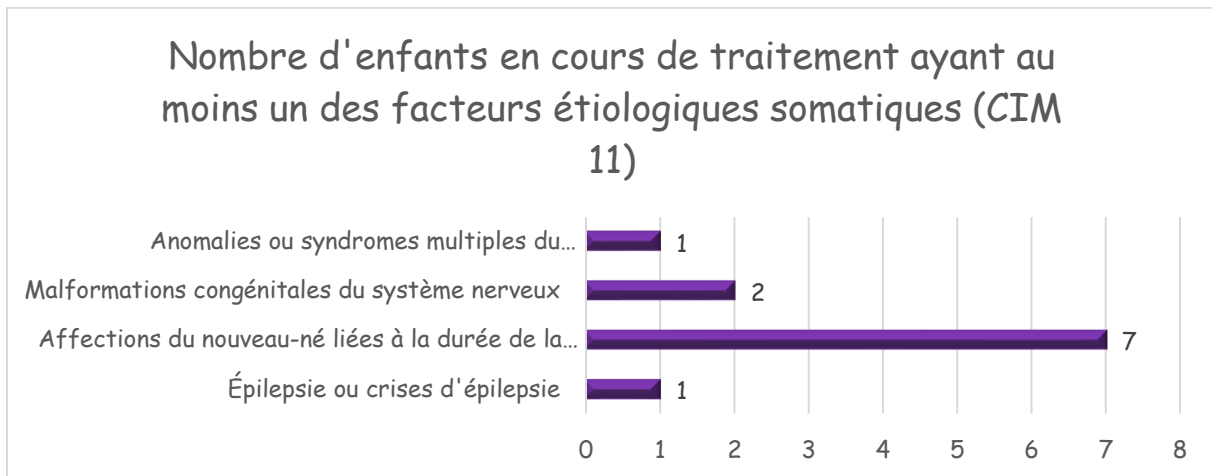
Cette section présente un panorama des enfants, adolescents et jeunes adultes suivis au sein du CMPP au 31 décembre 2025. Les données reposent sur la codification des prises en charge selon la Classification Internationale des Maladies (CIM-11).

Il est important de préciser que cette codification intervient après la phase de diagnostic, au moment d'une synthèse pluridisciplinaire, le plus souvent en présence d'un médecin. Elle permet d'harmoniser la description des motifs de consultation et des pathologies rencontrées.

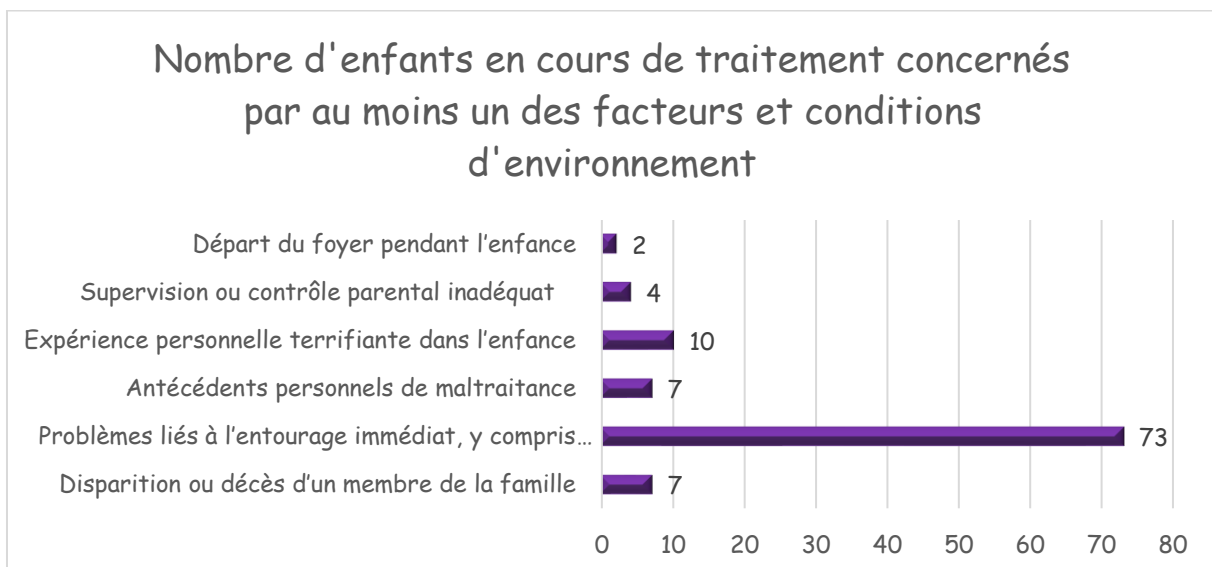


Les données montrent que les troubles anxieux ou liés à la peur sont les plus fréquents, concernant 63 enfants, suivis par les troubles du développement des apprentissages (48 enfants) et les troubles spécifiquement associés au stress (40 enfants). Les troubles du développement de la parole ou du langage (27 enfants), les troubles du spectre de l'autisme (14 enfants), le trouble développemental de la coordination (15 enfants) et le

trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (11 enfants) constituent également des motifs de suivi importants.



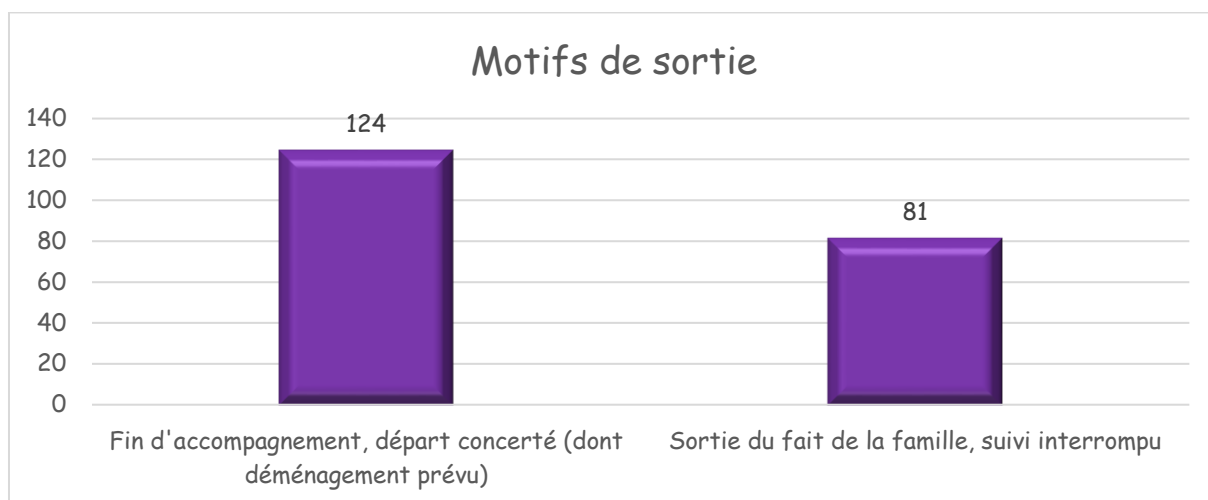
Bien que minoritaires, ces facteurs étiologiques somatiques sont cliniquement significatifs et nécessitent un suivi adapté. Ils peuvent également interagir avec d'autres troubles développementaux ou émotionnels, justifiant une approche pluridisciplinaire et individualisée au CMPP.



Les facteurs environnementaux, bien que variables, influencent le développement émotionnel et comportemental des enfants/adolescents.

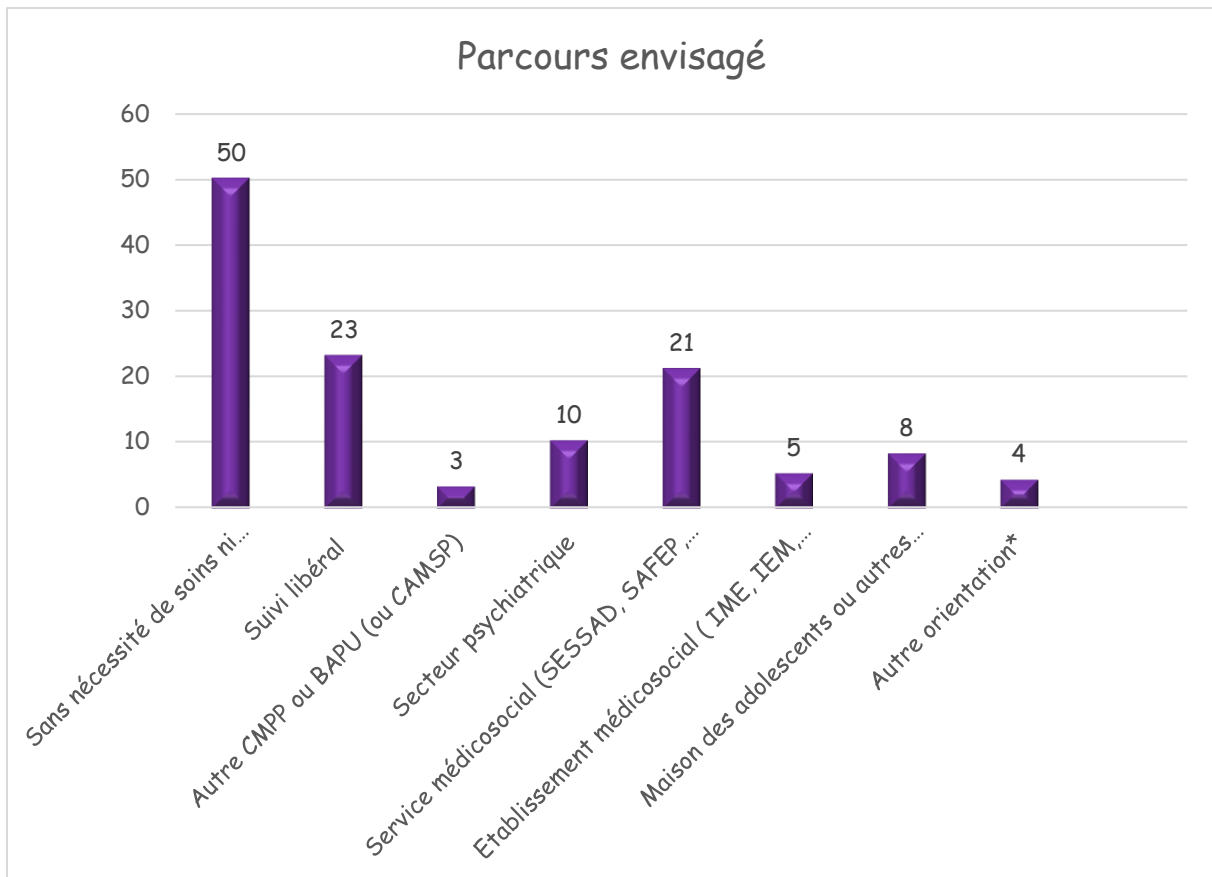
## E - Enfants, adolescents et jeunes adultes sortis au cours de l'année

Cette section présente les enfants, adolescents et jeunes adultes dont le suivi au CMPP a pris fin au cours de l'année. L'analyse des sorties permet de documenter les motifs de clôture des prises en charge, qu'ils soient liés à une amélioration de l'état clinique, à une orientation vers d'autres structures, à un désengagement ou à d'autres situations particulières.



Au cours de l'année 2025, 205 enfants et adolescents ont été sortis du CMPP, 124 dans le cadre d'une fin d'accompagnement concertée incluant notamment les départs liés à un déménagement prévu. 81 jeunes ont été sortis à la demande de la famille ou suite à un suivi interrompu.

Cette analyse souligne que, si la majorité des sorties sont planifiées et concertées, l'accompagnement familial reste un facteur clé pour la continuité des soins. L'expérience de cette année met en lumière la nécessité de développer des stratégies adaptées pour mieux impliquer les familles, en tenant compte de leurs contraintes, de leur contexte socio-économique et de leur capacité à s'engager. Cela rejoint pleinement les objectifs du nouveau projet d'établissement, qui vise à renforcer la participation des familles dans le parcours de soin de leur enfant.



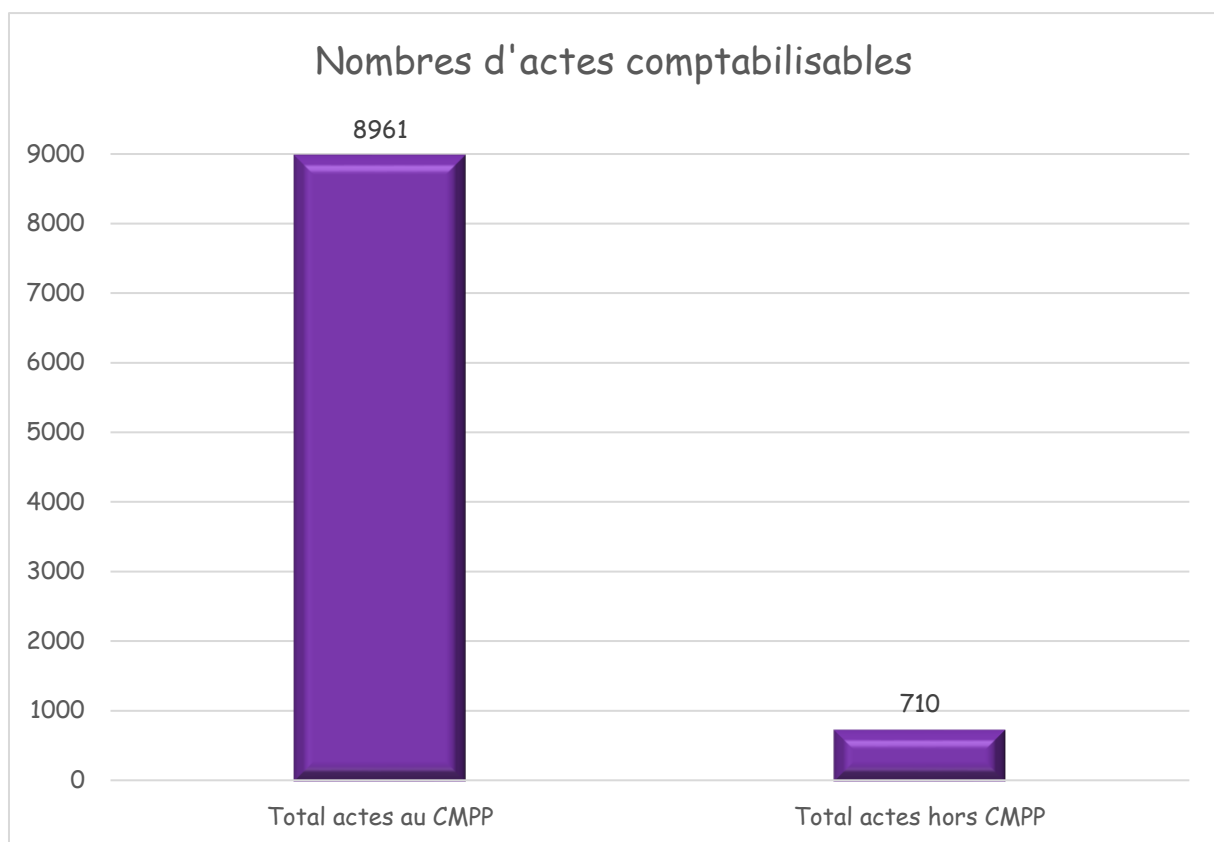
Parmi les 124 enfants et adolescents sortis dans le cadre d'une fin d'accompagnement concertée, les orientations envisagées après le suivi reflètent la diversité des besoins des jeunes accompagnés.

Les orientations du nouveau projet d'établissement tendent vers la mise en place d'un service postcure, dans un premier temps concernant les enfants relevant de la protection de l'enfance, afin de suivre le parcours des jeunes après la sortie du CMPP.

## F - Actes des professionnels

Cette partie du rapport d'activité se concentre sur l'activité des professionnels au sein du CMPP. A noter qu'en 2025, des mouvements/absences de professionnels ont eu un impact sur l'activité réalisée :

- Absence d'une psychomotricienne dès mars (congé maternité), reprise à 80% mi-septembre.
- Départ d'une psychologue mi-juillet, non remplacée sur le reste de l'année ;
- Départ en retraite d'une psychomotricienne en mars, remplacée en novembre.



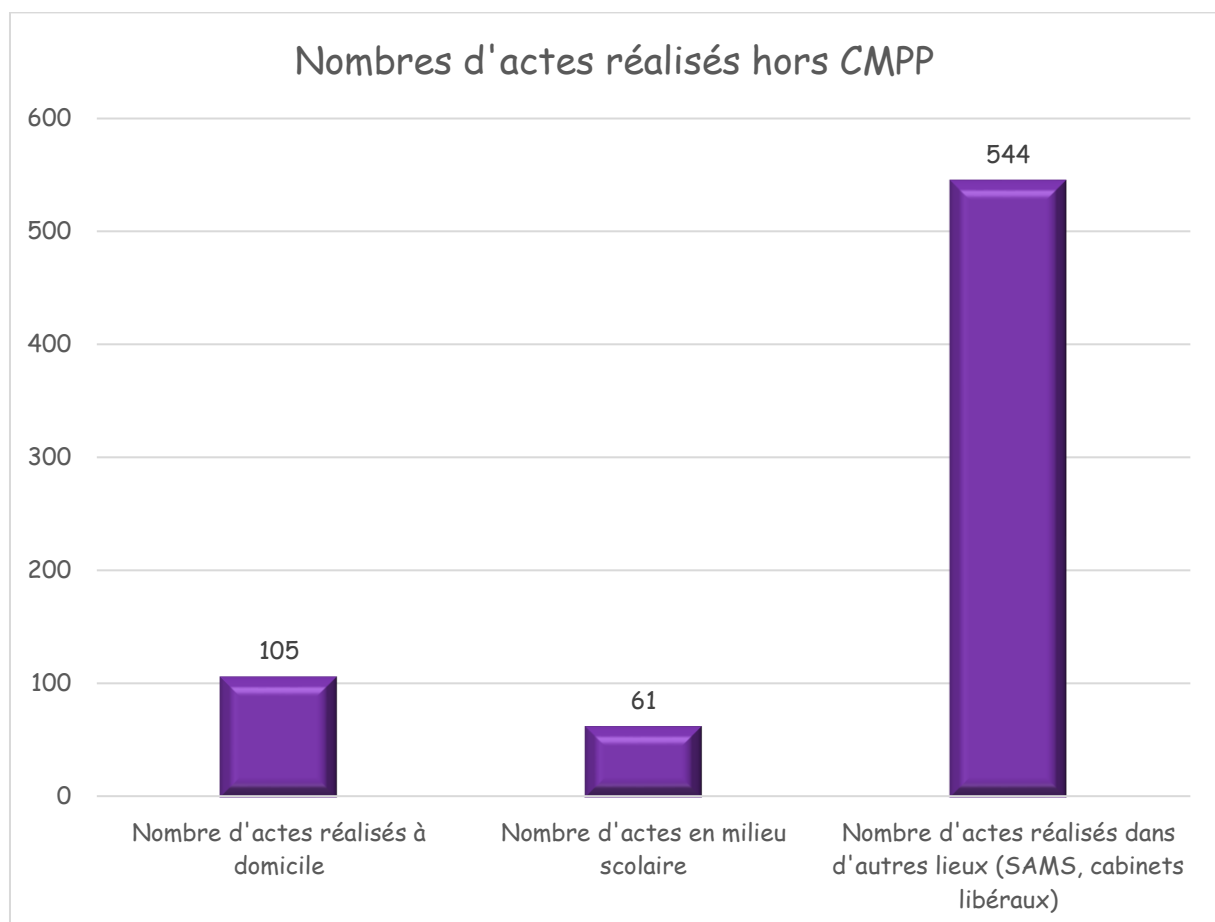
Au cours de l'année 2025, le CMPP a réalisé un total de 9 671 actes comptabilisables, c'est-à-dire en présence directe avec un usager et/ou sa famille, dont la grande majorité en séances individuelles (environ 85 % de l'activité). Des prises en charge collectives sont également proposées favorisant l'échange, la sociabilisation et l'interaction entre pairs.

Le rapport d'activité permet une extraction de l'activité réellement réalisée, néanmoins il est essentiel de souligner le temps consacré par les professionnels à la rédaction des bilans, des comptes rendus et à la préparation des séances ou des activités de groupe qui constitue une part incontournable et incompressible du travail en CMPP.

A titre d'exemple, pour un seul acte comptabilisé comprenant la passation d'un bilan psychologique, trois heures sont nécessaires pour la passation et 3 heures sont consacrées à la rédaction, représentant un volume horaire significatif non pris en compte dans le calcul de l'activité.

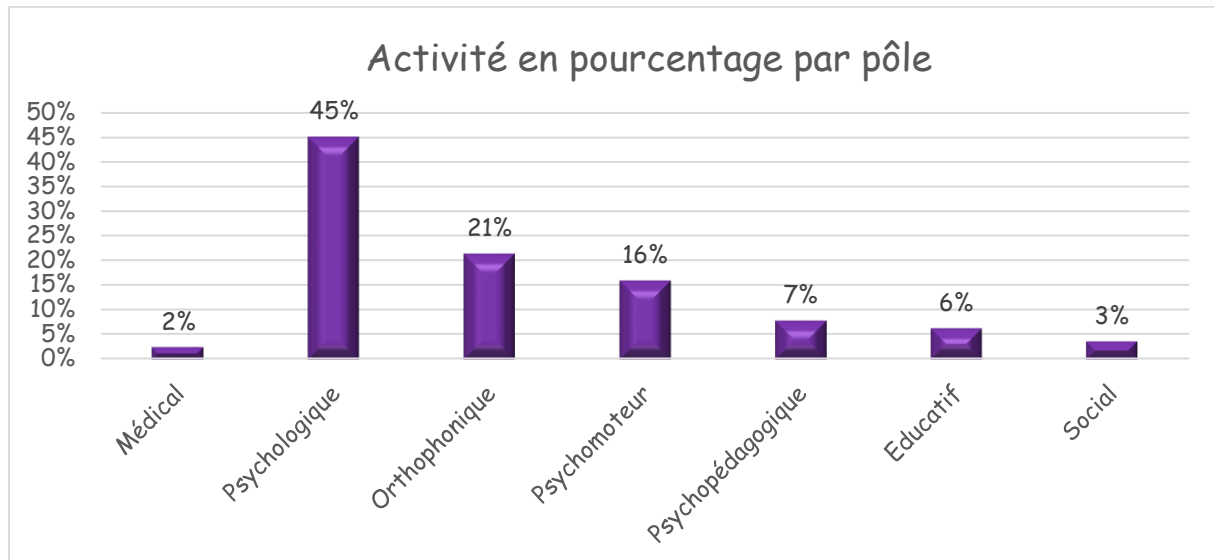
Cette part invisible du travail tend à augmenter au fil des années, constat précédemment évoqué avec les difficultés de mobilisation dans le temps des familles, obligeant les professionnels à multiplier les appels téléphoniques et les mails (non pris en compte dans le calcul de l'activité).

Ces actes non comptabilisables illustrent la charge de travail de l'ensemble des professionnels du CMPP, qui dépasse largement celle reflétée par les données prises en compte dans le rapport d'activité normé et montre l'importance de considérer l'ensemble des activités pour évaluer l'investissement nécessaire à une prise en charge complète et de qualité.



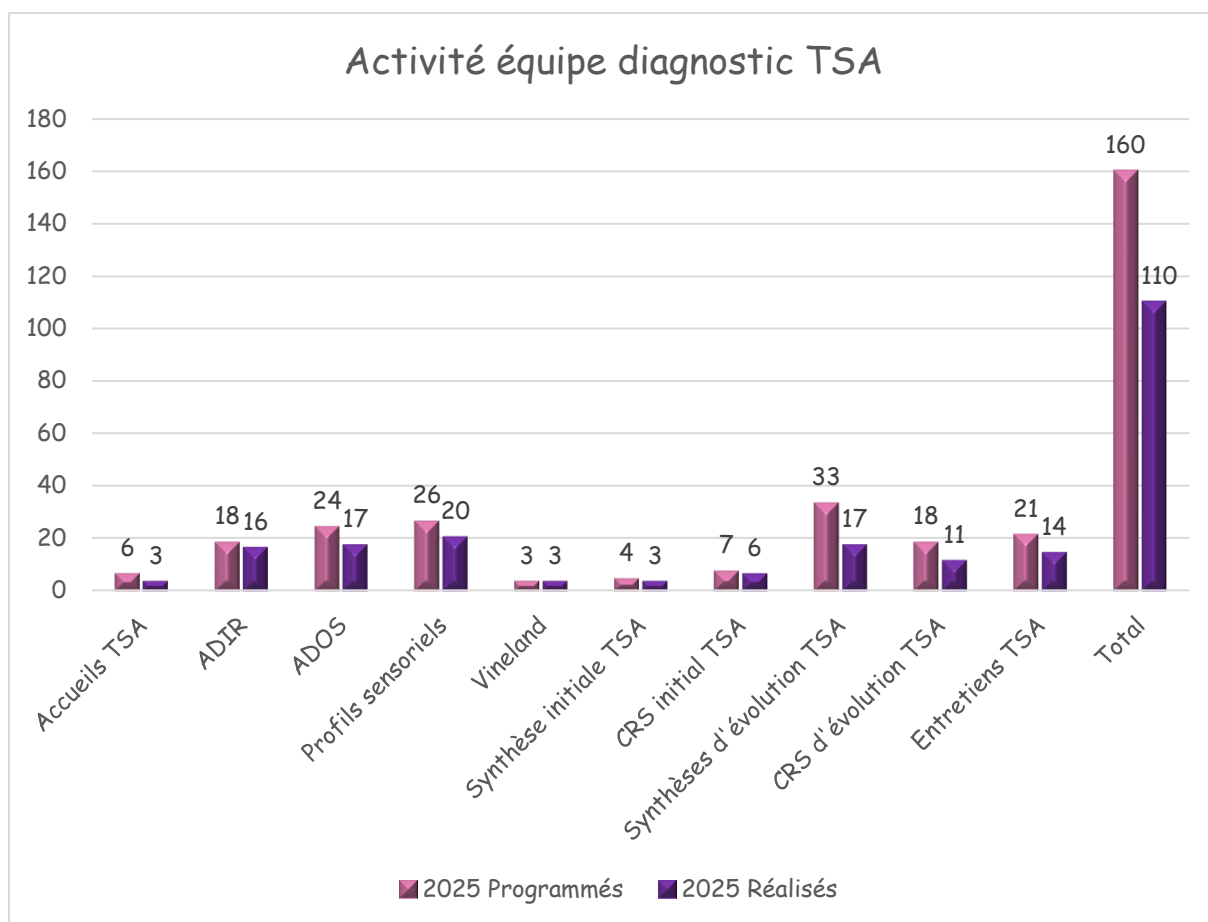
L'activité du CMPP ne se limite pas aux locaux de l'établissement, certains actes sont réalisés hors les murs, au plus proche des lieux de vie de l'enfant, axe majeur du projet d'établissement. Ces interventions, principalement réalisées par les professionnels éducatifs ou sociaux, visent à accompagner l'enfant dans son environnement quotidien.

Cette activité engendre un temps de déplacement parfois conséquent, des coûts financiers supplémentaires, tout en réduisant le nombre d'actes réalisables sur une même journée par rapport à une prise en charge en interne (impactant ainsi l'activité annuelle du CMPP).



Le pôle psychologique (11 personnes) concentre la majorité des interventions au sein du CMPP, s'expliquant, notamment, par la réalisation d'un bilan quasi systématique pour chaque enfant ou adolescent au moment de la phase d'évaluation.

Cette répartition illustre la structuration pluriprofessionnelle du CMPP, où chaque pôle apporte son expertise spécifique tout en travaillant en coordination avec les autres, afin de proposer une prise en charge pluridisciplinaire. Elle met également en évidence les équilibres et priorités dans l'allocation des ressources, avec un poids significatif accordé aux activités psychologiques et de rééducation, tout en maintenant des interventions essentielles sur le plan éducatif et social.



Depuis 2016, le CMPP est doté d'une équipe dédiée au diagnostic des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) composée de six professionnels.

Entre 2024 et 2025, l'activité de l'équipe diagnostic TSA a légèrement augmenté. Certaines activités se maintiennent à un niveau stable ou montrent une progression (ADIR et ADOS), d'autres ont pu être réalisées pleinement comme les Vineland. Les synthèses n'ont pu être programmées qu'en partie en raison, notamment, de l'absence du médecin (présent moins de 50% sur la totalité du CMPP).